



Intimidation et violence

Évaluer les résultats des actions

ILS IRONT LOIN



	SE SERVIR DE L'ANALYSE DE SITUATION			ORGANISER L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS			ÉVALUER LES RÉSULTATS OBTENUS	
	Identification d'une vulnérabilité ou d'une problématique	Objectif de résultat	Moyens retenus	Comportements attendus	Outils de consignation	Moments/ Responsables	Degré d'atteinte des objectifs	Ajustement pour l'année suivante
Votre démarche d'évaluation des résultats pour être conforme à la L.I.P	<p>L'analyse de situation permet de mettre en lumière les vulnérabilités et les problématiques de l'école (quoi?, comment?, où?, quand?, qui?).</p> <p>L'équipe-école sélectionne stratégiquement une vulnérabilité ou problématique sur laquelle l'école décide de se mobiliser pour l'année en cours.</p> <p>La vulnérabilité ou problématique peut porter soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les manifestations de violence et d'intimidation ou - sur les actions (pratiques éducatives). 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Résultat à atteindre pour une période donnée. ▶ Les résultats sont quantifiables, précis et mesurables. ▶ L'énoncé comprend : <ul style="list-style-type: none"> ▶ un verbe ▶ une cible (chiffre) ▶ un indicateur ▶ une population visée ▶ une échéance 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'assurer de la pertinence des moyens choisis. ▶ S'assurer de l'efficacité des moyens choisis. ▶ Les moyens sont peu nombreux et font l'objet d'une mobilisation de l'équipe-école pour leur mise en œuvre. ▶ Les moyens peuvent viser le développement de compétences professionnelles des membres du personnel ou le développement de compétences chez les élèves. 	<p>Que verra-t-on chez les élèves et les membres du personnel pour constater une amélioration souhaitée?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comportements attendus de l'élève ▶ Comportement attendus chez les membres du personnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Choisir un outil pour consigner les données (traces de l'évolution) au cours de l'année. ▶ Monitorer l'effet et les impacts des actions et des moyens mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Préciser les moments de la cueillette d'informations. ▶ Préciser les moments où le comité prendra connaissance de ces informations pour apprécier l'évolution. ▶ Préciser qui fera la cueillette des données et auprès de qui. 	<p>À la fin de l'exercice :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en lumière les progrès observés chez les élèves. ▶ Mettre en lumière les progrès observés chez le personnel. ▶ Spécifier les facteurs explicatifs qui justifient l'état de situation observé et le niveau d'atteinte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En fonction du degré d'atteinte, le comité recommande au CÉ de reconduire, maintenir, de modifier, d'ajouter ou de retirer un objectif (atteint). ▶ Au regard des moyens, le comité recommande au CÉ de reconduire, maintenir, de modifier, d'ajouter ou de retirer un ou des moyens pour augmenter les probabilités d'atteindre l'objectif visé. ▶ Les données du bilan doivent servir à mettre à jour le portrait de situation. L'étape finale ramène l'école à l'étape initiale (une mise à jour du portrait de situation de l'école). ▶ Présenter les résultats à l'équipe-école. ▶ Présenter les résultats aux élèves. ▶ Présenter les résultats au CÉ. ▶ Diffuser les résultats aux parents.
Année scolaire 2016-2017	<p>Lors du passage du QES en 2013, la proportion d'élèves disant se faire achaler, insulter ou faire rire d'eux par d'autres élèves était très importante. Nos observations récentes tendent à démontrer que cette problématique est toujours présente.</p>	<p>Pour l'année scolaire 2016-2017, diminuer la proportion des élèves qui disent se faire achaler ou être victimes de moqueries ou d'insultes de la part d'autres élèves.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Compilation instantanée des contraventions majeures par la direction ▶ Référence vers une intervention plus systématique à compter de la 3^e contravention majeure (psychoéducatrice, accompagnement, agent sociocommunautaire, etc.) ▶ Activités de prévention (universelles et ciblées) auprès des élèves ▶ Unité sans violence aux récréations ▶ Application rigoureuse du nouveau code de vie (réparations, etc.) ▶ Réalisation de plusieurs activités rassembleuses visant à valoriser les comportements sociaux positifs entre les élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le personnel de l'école assure une surveillance active et intervient selon ce qui a été convenu dans le code de vie et le plan de lutte contre l'intimidation et la violence. ▶ Tous les intervenants invitent systématiquement les élèves à poser des gestes de réparation significatifs lorsqu'ils posent des gestes répréhensibles envers d'autres élèves. ▶ Les élèves utilisent les moyens qui leur sont enseignés pour régler leurs conflits pacifiquement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Questionnaire maison : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mai 2016 ▶ Fin septembre 2016 ▶ Début février 2017 ▶ Mai 2017 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En continu. ▶ Direction et psychoéducatrice 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Globalement, l'objectif n'a pas été atteint. ▶ Seulement deux mesures ont été prises, en novembre et en juin. ▶ En classe et aux récréations, on note une diminution de 6% à 7% de la proportion des élèves qui disent ne jamais se faire achaler ou être victime d'insultes ou de moqueries et une augmentation équivalente de ceux qui disent en être victime 2 ou 3 fois par semaine ou tous les jours. ▶ Au service de garde, la situation est demeurée stable de novembre à juin. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ L'ensemble des moyens ciblés ont été mis en place, mais quelques éléments ont nui au déploiement optimal de nos interventions : ▶ La pénurie de suppléants ne nous a pas permis d'assurer un bon suivi de l'implantation du nouveau code de vie et suivre des formations prévues sur la surveillance efficace des élèves ; ▶ Le manque d'espace lié aux travaux en cours a causé une augmentation des conflits aux récréations qui se sont très souvent poursuivis en classe; ▶ L'outil choisi (questionnaire), bien que très simple, a été parfois mal compris par les élèves et il était difficile pour certains d'entre eux de se projeter dans le temps pour répondre aux questions. ▶ L'implantation du nouveau code de vie devra se poursuivre en 2017-2018. ▶ Nous recommandons de maintenir la même cible pour l'an prochain en revoyant certains moyens et l'outil de consignation.